PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE



AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE NUMÉRO 2024-750.

AUX PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT CI-HAUT MENTIONNÉ.

AVIS PUBLIC, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

- Lors d'une séance ordinaire tenue le 4 novembre 2024, le Conseil municipal de Sainte-Claire a adopté le projet de règlement numéro 2024-750 intitulé: « Projet de règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 2024-750 ».
- 2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 16 décembre 2024 à 16 h 00, dans la salle des délibérations du Conseil au 135 rue Principale, à Sainte-Claire, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).
- 3. Que lors de cette assemblée, le projet de règlement y sera présenté et les citoyens pourront se faire entendre à cet effet. Ledit projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, sis au 135 rue Principale, aux heures normales d'ouverture.
- 4. Qu'au cours de cette rencontre publique, la mairesse expliquera ledit projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
- 5. Le projet ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À SAINTE-CLAIRE, CE 7 NOVEMBRE 2024.

Dany Fournier, directeur général & greffier-trésorier P.I.